

L'Orientation après la 3ème

Vous et votre enfant devez faire un choix entre :

- **Une Seconde générale et technologique** en lycée d'enseignement général et technologique.
- **Une seconde professionnelle** ou une **1^{ère} année de CAP**, en lycée professionnel ou en CFA (Centre de Formation des Apprentis).

Ce choix sera étudié par le conseil de classe. Les évaluations des enseignants permettront au Chef d'établissement, en fin d'année, de formuler une décision d'orientation.

Pour vous aider lors de cette prise de décision

1) Vous pouvez rencontrer :

→ **la Psychologue de l'Education Nationale**

Valérie Poutier

Pour vous informer sur les études, les professions et faire le point sur vos centres d'intérêts, vos résultats scolaires et vos compétences.

Permanence : Le vendredi

(Rendez-vous auprès de la CPE du collège Mme Lemaitre)

→ **Le Professeur Principal**

→ **Le Conseiller Principal d'Éducation (CPE)**

→ **Le Chef d'établissement et son Adjointe**

→ **Le Professeur Documentaliste au CDI**

2) Vous pouvez, vous rendre aux

→ **Rencontres parents professeurs**

→ **Réunions d'information parents**

CIO de Louviers ANTENNE VERNON

Accueil, Information et Conseils gratuits pour tous les publics, sur les métiers et les formations.

Vous pouvez rencontrer les Psychologues de l'Education Nationale, sur rendez-vous

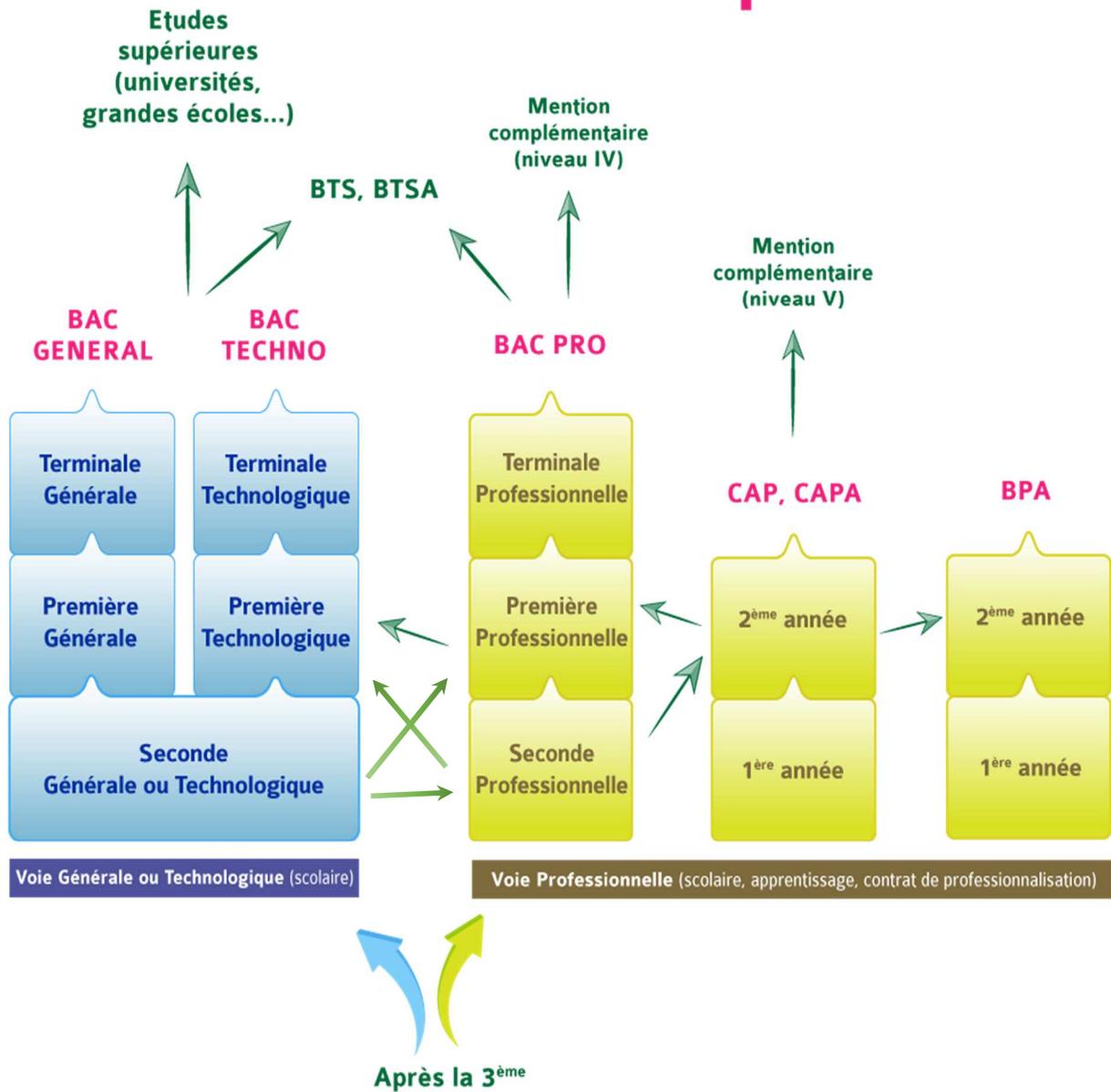
5 rue des Carreaux - 27207 - VERNON CEDEX

Tél : 02 32 08 94 68

(Ouvert du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires)

L'Oriention

après la 3^{ème}



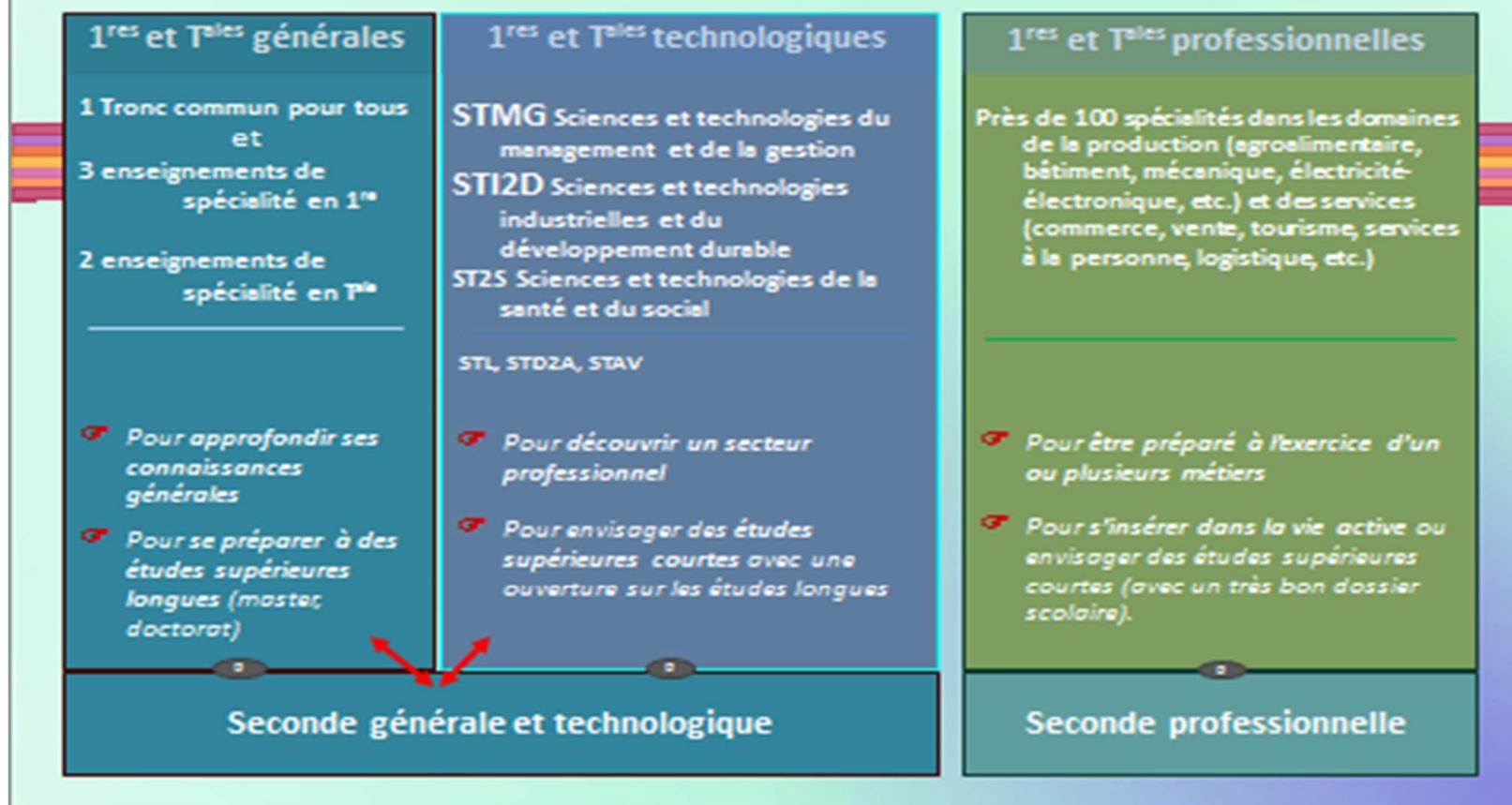
Lexique

CAP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA :	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
BPA :	Brevet Professionnel Agricole
BTS :	Brevet de Technicien Supérieur
DUT :	Diplôme Universitaire de Technologie
BP :	Brevet Professionnel
MC :	Mention Complémentaire
BMA :	Brevet des Métiers d'Arts
BTM :	Brevet Technique des Métiers

LES BACCALAUREATS TECHNOLOGIQUES

STAV :	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
STL :	Sciences et Technologies de Laboratoire
STD2A :	Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués
STHR :	Sciences et Technologies hôtellerie restauration
STI2D :	Sciences et Technologies Industrielles du Développement Durable
ST2S :	Sciences et Technologies de la Santé et du Social
STMG :	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
TMD :	technique musique et danse

Objectifs des baccalauréats...



Des sites internet pour s'informer

Des vidéos sur les métiers et les formations

<https://oniseptv.onisep.fr/>
www.lecanaldesmetiers.tv/

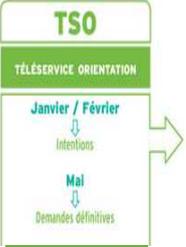
Des sites sur les formations et les réformes du lycée

www.onisep.fr,
www.education.gouv.fr

Des questionnaires d'intérêts (rubrique : collégiens)

www.oriane.info/quels-metiers-soffrent-vous-0

Calendrier prévisionnel

		REFLECHIR – S'INFORMER	
1^{er} semestre	 Octobre Novembre  Décembre Janvier	<p><i>Réunion d'information parents</i></p> <p><i>Rencontre Parents- professeurs</i></p> <p>→ <u>Intention d'orientation</u> des élèves et des familles</p> <p>Conseil de classe du 1^{er} semestre</p> <p>→ <u>Proposition d'orientation</u> du conseil de classe</p>	<p><u>REFLECHIR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur les métiers ➤ Sur soi : personnalité, intérêts, aptitudes, niveau scolaire, attitude face au travail... <p><u>S'INFORMER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au CDI, sur les sites Internet, en rencontrant la psychologue éducation nationale au collège ou au CIO ➤ Auprès des professionnels
2^e semestre	Février  Mars Avril  Mai  Juin	<p><u>PREPARATION DES PROCEDURES D'AFFECTATION</u></p> <p>→ <u>Choix d'orientation</u> de l'élève et sa famille</p> <p>Conseil de classe du 2^{ème} semestre</p> <p>→ <u>Décision d'orientation</u> du conseil de classe</p> <p>→ Accord ou désaccord</p>	<p><u>FAIRE LE POINT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur mes RESULTATS SCOLAIRES <p><u>PARLER DE SES PROJETS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au professeur principal, à la psychologue éducation nationale, aux parents, aux amis ➤  Pour l'apprentissage les élèves intéressés commencent à chercher un employeur dès le mois de janvier <p><u>SE DEPLACER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aux journées portes ouvertes des lycées, des Centres de Formations d'Apprentis (CFA) <p>(Information sur le site des établissements et sur le site ONISEP et de l'académie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ministages (immersion en LP) <p><u>FAIRE LA DEMANDE D'AFFECTATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplir sur la fiche dialogue : (sur papier et ou sur internet) <ul style="list-style-type: none"> ○ La(les) formation(s) souhaitée(s) ○ Le(s) lieu(x) de formation <p> <u>Ne pas oublier de prendre en compte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ses résultats scolaires et sa personnalité ➤ Les places dans les établissements ➤ L'éloignement des établissements <p>APRES L'AFFECTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription dans le lycée